

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 décembre 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **19**
Votants : **22**

Date de réunion

02/12/2008

Date de convocation

26/11/2008

Date d'affichage

09/12/2008

Le 02/12/2008 à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, ANDREANI Xavier, adjoints, CATRY Benoît, DURAND Claude, FORTI Françoise, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, RAUER Nadine, PERREARD Damien, TREMBLAIS Alain, MASSIN Marie-Christine, BARBIER Lucien, SERTELON Anne, VELLUT Denis, DUPENLOUP Joël conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) : MENU Jean à BUET Jean-Pierre, LAVAUD Christiane à BETEMPS Véronique, BARBIER Claude à BARBIER Lucien

Absent(s) : MENU Jean, LAVAUD Christiane, CHEVALIER Laurent, BARBIER Claude

Secrétaire de séance : SAUTIER Pierre

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 octobre 2008 est entériné à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°3 « ESSERTET - CESSION CHEMIN COMMUNAL - *Avis du Conseil Municipal* ». *Accord à l'unanimité*

0 DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 - *Décision n°2008-072* : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles ZH 68, ZH 135 et A 1789 situées à Songy ;
- 0.2 - *Décision n°2008-073* : non exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles ZC 335 et ZC 337 situées dans la ZAC des Grands Champs Sud ;
- 0.3 - *Décision n°2008-074* : apportant approbation d'une convention relative à la transmission des données électorales pour internet à l'INSEE ;
- 0.4 - *Décision n°2008-075* : approbation d'une convention d'utilisation d'un chapiteau ;
- 0.5 - *Décision n°2008-076* : opposition à une déclaration préalable ;

1 ZAC « GRANDS CHAMPS SUD » – *Vente Sucosa SARL*

La société Sucosa qui conditionne et commercialise des sachets de sucre, support de messages publicitaires, souhaite acquérir une parcelle dans la ZAC des Grands Champs Sud afin de développer son activité. Actuellement basée en location sur le parc d'Archamps, elle souhaite signer un compromis avant fin 2008 pour une construction au printemps. La parcelle sera achetée par la SCI « Darwin » qui louera ensuite les locaux à la société Sucosa. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la SCI « Darwin », le lot n°13 d'une surface d'environ 1 402 m² au prix de 28.30 € H.T. le m². Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de vente à venir.

2 ACQUISITION FONCIERE CHEF-LIEU – *GAEC « Les Fauvettes »*

Le GAEC « Les Fauvettes » installé depuis 2003 au lieu-dit « Les Ruties » (parcelle B 1843) souhaite délocaliser son exploitation à l'Eluisset et propose à la Commune d'acquérir le tènement foncier et son bâtiment.

Considérant la localisation de cette parcelle située au centre-bourg et à proximité immédiate du projet de déviation nord, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ce bien. De plus, cette parcelle constituera une réserve foncière pour la commune. Monsieur le Maire précise que s'agissant d'un terrain et d'un bâtiment agricoles, la commune a l'obligation de négocier avec la Safer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir cette parcelle pour un montant de 150 000 € et de verser à la Safer la somme de 7 534,80 € au titre de sa rémunération. M. le Maire est autorisé à signer les actes authentiques correspondants.

3 ESSERTET – CESSION CHEMIN COMMUNAL – *Avis du conseil municipal*

Point retiré de l'ordre du jour.

4 BATIMENT COMMUNAL - PHARMACIE – *Répartition des charges de chauffage*

M. Xavier ANDREANI, explique à l'assemblée que dans le cadre des baux de location concédés à la SNC « pharmacie de Viry » et Madame Deville-Larderat Sandra, il est proposé au conseil municipal de conclure un avenant afin de modifier la répartition des charges de chauffage (63 % pour l'appartement et le cabinet médical et 37 % pour la pharmacie). Ces modifications sont demandées et validées par les deux parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé.

5 ESPACE CULTUREL – *Demande de subvention à la DRAC*

Dans le cadre du financement du projet d'espace culturel, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de l'enveloppe financière réservée à la construction des bibliothèques.

6 ECLAIRAGE PUBLIC – *Chemin des écoliers*

Monsieur André BONAVENTURE explique à l'assemblée que le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008, l'ensemble des travaux d'éclairage public relatifs à l'opération « Chemin des écoliers ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant global des travaux, estimé à : 83 496 €, qui seront intégralement financés sur fonds propres. Le montant de la participation financière communale s'élève à 54 516 € et celui des frais généraux à 2 505 €

7 MARCHES PUBLICS – *Contrats d'assurances*

Dans le cadre d'une mise en concurrence de l'ensemble des contrats d'assurances de la commune, la commission d'appel d'offres réunie le 14 novembre 2008 a attribué les 5 lots du marché comme suit :

- Lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes » : **SMACL** (Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales) : offre de base : 5 688,59 €
- Lot n°2 « Responsabilité civile et risques annexes » : **Cabinet Mure-Chatagnat / MMA / DAS** : offre de base : 2 549 € + protection juridique : 721,60 €. Le montant cumulé de ces deux lots s'élèvent à 8 959,19 € soit un gain de 13 343,61 € par an par rapport aux contrats actuels.
- Lot n°3 « Flotte automobile et risques annexes » : **SMACL** : offre de base : 3 540,42 € + marchandises : 70,80 € + auto mission : 75 € + tous risques engins : 202,78 €. Le gain par rapport au contrat actuel est de 6 493 € par an.
- Lot n°4 « Risques statutaires du personnel » : **SMACL** : Décès (0,20%), accident du travail sans franchise (0,60%), congé longue maladie/congé longue durée (1,20%), Maternité (0,50%) et Maladie ordinaire franchise 15 jours (2,20%) soit un taux global de 4,70% de la masse salariale communale.
Le taux actuel est de 5,30% de la masse salariale globale avec une franchise de 30 jours pour la maladie ordinaire (soit 23 000 € par an environ). Ce nouveau contrat permettra d'abaisser le montant de la cotisation d'environ 2 000 € par an ainsi que la franchise d'indemnisation qui passera à 15 jours.
- Lot n°5 « Protection juridique des agents et des élus » : **Cabinet Mure-Chatagnat / DAS** : 105,40 €.

Le marché des contrats d'assurances est actuellement très concurrentiel ce qui explique les gains importants (environ 21 000 € par an en dépenses de fonctionnement) par rapport aux contrats actuels. La prochaine mise en concurrence est programmée dans 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

8 DENOMINATION DE RUE – *ZAC des Grands Champs Sud*

L'assemblée décide que les voies désignées ci-dessous recevront les dénominations officielles suivantes :

- **Route des Grands Champs Sud** pour desservir la zone des Grands Champs Sud
- **Route des entrepreneurs** pour la voirie de la ZAC des Grands Champs Sud en raison de la vocation économique de la zone
- **Route des Agriculteurs** qui dessert l'entreprise Jura Mont-Blanc.

9 CANDIDATURE ANNECY JEUX OLYMPIQUES 2018 – Avis du conseil municipal

La ville d'Annecy s'est portée candidate afin d'accueillir les Jeux Olympiques de 2018. Le conseil municipal à 21 pour et 1 abstention (FORTI Françoise) apporte son soutien à la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2018, qui s'inscrit dans un véritable projet de territoire et qui met au cœur de ses fondamentaux le respect de l'authenticité et de l'environnement naturel du département de la Haute-Savoie.

10 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – Modification du règlement intérieur

Mme Maryline Burrin, explique à l'assemblée que le comité bibliothèque propose au conseil municipal deux modifications au règlement intérieur : la gratuité pour les bénévoles de Viry-Lire, les instituteurs de la commune de Viry et le personnel communal et le prêt de document type cassette et disque.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte que le nombre de documents prêtés soit de 3 cassettes ou disques
- accepte la gratuité pour les bénévoles de Viry-Lire et à 18 voix pour et 4 abstentions (MASSIN Marie-Christine, ANDREANI Xavier, BETEMPS Véronique et BONAVENTURE André) pour les instituteurs de la Commune et le personnel communal.

11 CANTINE SCOLAIRE – Modification du règlement intérieur

M. Décarre explique à l'assemblée que lors de la réunion du 27 mai 2008, le comité cantine a validé différentes modifications au règlement intérieur de la cantine et il convient aujourd'hui de les approuver. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur de la cantine :

1. Toute demande d'inscription reçue en mairie après le 23 de chaque mois entrainera le doublement du 1^{er} repas rajouté,
2. Pour les enfants, cinq tranches tarifaires sont proposées en fonction du quotient familial. Les tarifs seront annexés au règlement intérieur,
3. Le tarif en vigueur sera doublé pour les enfants mangeant à la cantine sans inscription préalable,
4. Les enfants accueillis en Plan d'Accueil Individualisé apportent leurs repas. Selon le quotient familial, une réduction de 1 € sur le repas sera applicable (correspondant au coût alimentaire de la prestation).

12 A.P.E. DE VIRY – Demande de subvention – transport piscine

M. Décarre rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2004 des sorties piscines à PERLY sont organisées pour les élèves de l'école primaire. Il précise qu'une participation communale pour la prise en charge du transporteur à hauteur de 85 € par séance a été votée le 6 novembre 2007. Les tarifs du transporteur sont de 90 € par sortie pour une classe et 128 € par sortie pour 2 classes. Cette situation n'entraîne pas de surcoût car dans l'organisation il y a plus de sorties à 2 classes (128 €) que de sorties à 1 classe (90 €). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser la subvention à 90 € / sortie pour une classe et à 128 € / sortie pour 2 classes.

13 CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » - M.J.C. – Remboursement des salaires juillet – août 2008

L'assemblée, à l'unanimité, décide de rembourser à la M.J.C. de Viry les salaires du personnel employé au titre du contrat « Enfance et Jeunesse » :

Salaires	Montants
Salaire secrétaire-accueil	963.84 €
Salaire comptable	453.60 €
Salaire personnel entretien	250.63 €
Salaire DIK Jennifer	3 363.17 €
Salaire DURAND Valérie	2 617.82 €
Salaire FAVRE Régis	4 774.02 €
TOTAL	12 423.08 €

14 EHPAD « Les Ombelles » – Demande de subvention relative à l'acquisition d'un four

Le four principal situé à la cuisine de l'EHPAD « Les Ombelles » doit être remplacé. Ce four sert également à la confection des repas de la cantine scolaire et doit à ce titre être adapté en taille et en puissance à la totalité des repas à préparer quotidiennement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention d'équipement de 2 500 € à l'EHPAD pour participer au surdimensionnement de l'appareil engendré par le service restauration scolaire (coût du four 10 224 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les virements de crédits suivants :

1. Dépassement des prévisions budgétaires suite au remplacement d'un agent en congé longue maladie pendant 10,5 mois avec reprise à mi-temps thérapeutique

Articles	Dépenses	Recettes
64131	+ 6 000 €	
6574	- 3 000 €	
6535	- 2 000 €	
6531	- 1 000 €	

2. Travaux d'éclairage public réalisé « Chemin des écoliers » fin 2008-début 2009 pour 57 021 €
3. Subvention d'équipement pour participation à l'acquisition d'un four à l'E.H.P.A.D. pour 2 500 €

Articles	Dépenses	Recettes
20417	+ 59 521 €	
2151	- 59 521 €	

4. Couverture des besoins de fin d'année, ajustement de compte à compte

Articles	Dépenses	Recettes
6218	- 4 000 €	
6226	- 6 000 €	
61523	+ 10 000 €	

Ouverture de crédit :

5. Complément de versement lié à l'ajustement des bases des 4 taxes soit une bonification de 34 858 €

Articles	Dépenses	Recettes
7311		34 858 €
60621	20 000 €	
60632	14 858 €	

QUESTIONS DIVERSES - DELEGATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET